LES BREVES N° 30

DURMENACH — AVRIL 2013

Conseil Municipal du 5 Avril 2013

Finances de la Commune

- Le résultat 2012 sera affecté de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	163 826,96 €
Excédent de fonctionnement 2012	200 419,94 €
Résultat à affecter	**364 246,90 €**
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 726 353,62 €
Excédent d'investissement 2012	247 210,39 €
Résultat 2012	**- 479 143,23 €**
Solde des restes à réaliser	306 263,00 €
Besoin de financement	**- 172 880,23 €**
Affectation en investissement	172 880,23 €
Report en fonctionnement 2012	191 366,67 €
Résultat affecté en 2013	**364 246,90 €**

- Le taux des 4 taxes, taxe d'habitation (16,82 %), taxe foncière Bâti (11,11 %)et non Bâti (64,26 %), Contribution foncière des entreprises (21,90 %) ne sera pas augmenté compte tenu du fait que l'augmentation des bases fixées par l'Etat apportera à la commune une recette supplémentaire de 9 023 € par rapport à 2012, soit 270 246 €.

- Participation de la Commune à la CCJA (Collège / Gymnase / RASED et CLIS / Piscine) et au SIAS (RPI des écoles élémentaire et maternelle).

	2012	Variation en % 2012/2013	2013	TOTAL cumulé 2001/2013
CCJA Participation	27 301,90	15,64	32 362,21	420 321,30
CCJA Loyer	8 895,44	6,20	9 483,30	92 774,72
SIAS	65 922,46	5,39	69 676,78	872 426,42
Total	102 119,80		111 522,29	1 385 522,44

- Le budget primitif 2013 s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses/Recettes	**870 800,00 €**
Section d'investissement	Dépenses/Recettes	**1 342 070,00 €**

Affaires d'urbanisme

- Après que la commission d'offres se soit réunie le 8 mars 2013 afin de procéder à l'ouverture des plis en Procédure adaptée, concernant les Travaux de restructuration de la mairie et de l'Agence postale, les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses ont été retenues lors des CM des 5 et 11 avril 2013. Les dépenses et recettes relatives à ce chantier ont été inscrites au budget 2013.
- Le dossier de l'ouverture de la partie busée du Niesbach avance, la consultation pour le déplacement des réseaux est en cours et les travaux seront réalisés cette année. Le pont a été expertisé et sera conservé après consolidation. Afin de bénéficier de la subvention de l'Agence de l'Eau, le mur de rive situé sur le terrain en aval et appartenant au Consistoire, sera supprimé.
- Un certain nombre de travaux sont en cours de réalisation à l'église. Ces travaux concernent les cloches, le moteur des cloches et leur programmation. Des travaux de zinguerie et renforcement des faitières ont été réalisés.
- Les promesses de vente concernant le projet du NiedererBerg ont été signées et enregistrées. Le permis de construire concernant le pôle Pharmacie/Groupe Médical devrait être déposé courant Mai.

Affaires scolaires

- Les trois communes du RPI ont donné suite à la proposition de l'Education Nationale de fusionner l'école élémentaire et l'école maternelle en une école primaire unique avec une seule direction.
- Il est à noter qu'à compter de la rentrée le Conseil général ne financera plus le transport scolaire dans son intégralité.
- Compte tenu de l'augmentation des effectifs une 4ème classe sera ouverte en septembre, cette classe intégrera les locaux de Durmenach.

Communauté de Communes

- Les tarifs de l'eau potable resteront stables en 2013.
- Les travaux d'assainissement redémarrent à Roppentzwiller et Muespach. A noter que la Commune de Grentzingen ne donne pas les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de pose des réseaux.
- Le tonnage des ordures ménagères a fortement baissé ce qui nécessite un relèvement des tarifs qui s'élèveront à 90 € / part fixe, 0,90 € / levée, et 0,60 € /kg.

Divers

- Les vestiaires de l'ASD ont été vandalisés et cambriolés dans la nuit du 28 mars. Les auteurs des faits ont été arrêtés.

TRIMOBILE ENCOMBRANTS

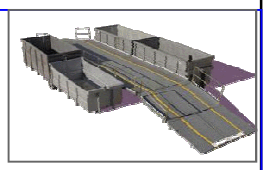

Une opération trimobile est organisée à Waldighoffen

le 3 mai de 13 à 18h et le 4 mai 2013 de 8 à 12h.

Ainsi les encombrants ferrailles et bois seront collectés à Waldighoffen, à proximité de la benne à déchets verts. De plus les DEEE seront collectés sur le site de Steinsoultz Waldighoffen.

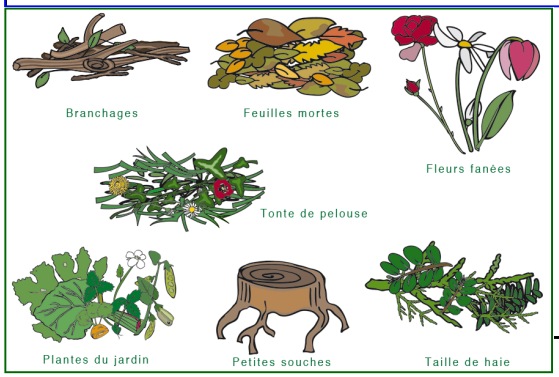

DEPÔT DECHETS VERTS

Du 15 avril au lundi 14 octobre 2013, le dépôt des déchets verts (ancienne décharge vers Ferrette) est ouvert aux heures suivantes :

Lundi de 17 H 00 à 18 h 30

Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30.

" Le Multi-Accueil Ill aux Trésors "

est un lieu d'accueil des enfants âgés de deux mois et demi à 3 ans. C'est une crèche et une halte-garderie. Nous accueillons des enfants d'une demi-journée par semaine à 5 jours complets par semaine en fonction des souhaits des parents. Le Multi-accueil est situé sur la commune de Muespach-le-haut.

Il accueille en priorité les familles habitant sur le secteur de la Communauté des Communes Ill et Gersbach, c'est-à-dire les habitants de Durmenach, Grentzingen, Muespach, Muespach-le-Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et Werentzhouse.

Le Multi-accueil est composé de 3 unités de vie :

L'unité de vie "des Moussaillons", dit l'unité de vie des bébés accueille jusqu'à 12 bébés par jour âgés de deux mois et demi à 16 mois. Les bébés apprennent peu à peu à se déplacer librement dans l'unité de vie pour aller chercher un hochet, un jeu. Le personnel aura à cœur de respecter le rythme veille-sommeil de l'enfant ainsi que son rythme alimentaire propre.

L'unité de vie "des Matelots", dit l'unité de vie des moyens accueille douze enfants de 16 mois à 2 ans. L'enfant commence à marcher. Ses journées au Multi-accueil commencent à se rythmer par des moments de jeux libres, des petits moments d'activités courtes (10mn : jeux de manipulation, de transvasement, de matière, pâte à modeler, peinture aux doigts) des moments de repas (collations, déjeuner et goûter) et des moments de repos.

Enfin, l'Unité des vie "des Pirates", dit l'unité de vie des grands accueillent douze enfants de 2 à 3 ans. Cette unité correspond à la dernière année d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle. Des moments d'activités diverses sont proposés tous les jours : Activité manuelle, dessin libre, peinture, expression corporelle, jeux symboliques (poupées, dînette, garage), musique, marionnettes, danse, rondes, relaxation, découverte de livres, parcours moteur à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le Multi-accueil pratique les tarifications Caf, déplafonné. Le tarif d'accueil de l'enfant se calcule en fonction des revenus N-2 des deux parents.

Ainsi, un couple avec un enfant résidant à Steinsoultz ayant 4000€ de revenus mensuels (total des salaires et assimilés) en 2011 aura un tarif horaire de : 4000 x 0.06 % = 2.4€ de l'heure.

Si cet enfant vient au Multi-accueil du lundi au jeudi de 8h à 17h, soit 36h par semaine, la famille aura une facture mensuelle de : 2.4 x 36 x 4 = 345.6€ par mois. La famille peut déduire de ses impôts la moitié des frais de garde annuels.

La famille paye uniquement son tarif horaire. Les soins d'hygiène, couches, crème contre l'érythème fessier, ainsi que l'alimentation de l'enfant (Lait 1er âge, lait 2ème âge, petits pots, collation, déjeuner, goûter en mixés ou en morceaux) sont compris dans le tarif horaire.

Des Professionnels de la petite enfance (des Aides Maternelles, titulaires du CAP Petite enfance, des Auxiliaires de Puériculture, des Educatrices de jeunes enfants, et une Infirmière) constituent l'équipe s'occupant de la prise en charge quotidienne des enfants accueillis.

Pour la rentrée de septembre 2013, il reste des places disponibles au Multi-accueil, notamment dans l'Unité de vie des Moussaillons. Vous pouvez contacter le Multi-accueil, en demandant Madame Walgenwitz ou Madame Bornert au 03 89 68 76 26, pour de plus amples renseignements.

Multi Accueil « Ill aux trésors » - 2 rue du Stade - 68 640 MUESPACH LE HAUt

☎ 03.89.68.76.26 🖷 03.89.68.64.30 multiaccueil@illetgersbach.fr

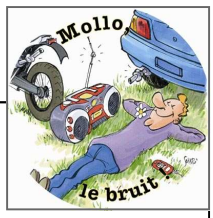

RAPPEL ! ARRETE ANTI-BRUIT

Art. 3. – *Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière, motoculteur, etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, à savoir :*

- *De 8 H à 12 H et de 14 H à 20 H du lundi au vendredi*
- *De 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H les samedis*

Qu'est ce que le Relais Assistantes Maternelles ?

C'est un service public gratuit subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole et financé par les collectivités territoriales, soit la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ont été créés en 1989 par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales). Ils ont pour objectifs de valoriser la garde familiale et de faciliter l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile par le parent employeur.

Le RAM de Muespach-le-Haut est ouvert depuis janvier 2006.

Ce service s'adresse aux assistantes maternelles agrées, aux gardes à domicile et aux parents qui sont à la recherche d'un mode de garde familial mais *le RAM n'est pas un mode de garde*.

C' est :

- Un lieu de gestion de l'offre et de la demande de garde d'enfants,
- Un lieu d'information et de conseil,
- Un lieu de formation et de documentation,
- Un lieu de rencontres, d'échanges et d'écoute,
- Un réseau de services.

Le Relais Parents Assistantes Maternelles est là pour vous.
Sa mission est de vous informer, de vous conseiller, de vous écouter.

Permanences d'accueil au public : Mardi : 13h -17h30
Jeudi : 13h -17h30
Vendredi : 7h30 - 11h30

Permanences téléphoniques : Lundi : 8h - 12h /13h - 17h30

Mercredi : 8h - 12h

Temps d'accueil collectif : Mardi & jeudi matin

Et pourquoi ne pas devenir assistante maternelle agréée ?

La CCIG compte près de 80 assistantes maternelles agréées. Pourtant il en manque encore. Alors si vous souhaitez travailler à la maison, si vous aimez travailler avec les enfants, si vous souhaitez vous occuper de vos enfants tout en travaillant, pourquoi ne pas envisager de devenir assistante maternelle agréée ?

Si vous vous occupez déjà d'enfants mais que vous n'êtes pas déclarée : l'agrément vous permet de ne plus travailler au noir, et ainsi sortir de l'illégalité. Mais il vous permet également d'avoir un contrat de travail, une couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle), de cotiser pour votre retraite. La formation est financée par le Conseil Général et donc gratuite pour vous.

Si vous ne gardez pas encore d'enfants et que vous souhaitez démarrer dans un métier de la Petite Enfance :
Ce métier vous permettra de concilier vie familiale et vie professionnelle. Vous aurez une formation gratuite ainsi que la possibilité de faire de la formation continue.
N'hésitez pas à contacter le RAM pour connaitre les démarches à suivre pour obtenir l'agrément ou pour toute autre information.

Relais Assistantes Maternelles l'Ill aux Trésors, 2 rue du stade à Muespach-le-Haut

Tél : 03.89.68.65.43 Fax : 03.89.68.64.30

Email : ram@illetgersbach.fr